DÉMOGRAPHIE MÉDICALE



















DEMOGRAPHIE MEDICALE, UN PROJET DE TERRITOIRE

Avec 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 8,9 au niveau national*, la situation de la démographie médicale dans l'Ain est plus que préoccupante avec des problématiques d'installation des professionnels identiques à celles que rencontrent de nombreux territoires français mais aussi un phénomène propre au département, une croissance forte et continue de la population, qui accentue les besoins.

Face à ce constat, le Président Jean Deguerry, à l'occasion des Etats Généraux des Territoires de juin 2018, a fait de la démographie médicale un dossier prioritaire. Après plusieurs mois de concertation avec les différents acteurs de la santé, au sein d'un groupe de travail départemental, le Département a élaboré un plan d'actions, en 4 axes, dont l'objectif est de faire évoluer favorablement l'offre de soins sur son territoire, à court, moyen et long termes.

15 actions sont inscrites dans ce document stratégique intitulé « Démographie médicale, un projet de territoire ». L'objectif est « d'agir de façon concertée » avec l'ensemble des acteurs : professionnels de santé, institutions, organismes consulaires, collectivités et financeurs, à plusieurs niveaux, pour favoriser l'installation et le travail en réseaux des praticiens, créer de nouveaux modes d'exercice pour répondre à des attentes diverses des professionnels, renforcer les vocations des jeunes Aindinois pour les métiers de la santé, améliorer l'attractivité du territoire, accompagner les médecins dans leur parcours professionnel et personnel, créer des lieux et des temps de rencontre pluri-disciplinaires favorisant les collaborations...

Présenté en décembre aux conseillers départementaux et au comité de pilotage départemental de la démographie médicale, ce plan a reçu l'adhésion des professionnels et des élus des territoires qui ont vu dans ce projet la possibilité « d'agir ensemble, efficacement, à la mise en place de solutions innovantes ».

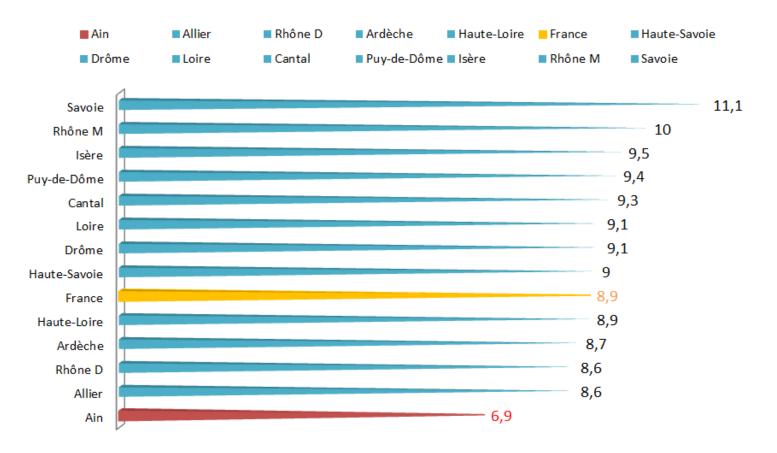
« La démographie médicale est un enjeu essentiel pour notre territoire. Notre situation est la pire d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière de désertification médicale. Nous avons déjà beaucoup fait mais j'ai voulu personnellement faire de cet enjeu un axe majeur de ma présidence. J'ai initié ce chantier dans la foulée des Etats Généraux des Territoires avec l'ambition de mettre en place un plan qui prenne en compte l'essentiel des facteurs qui jouent dans l'installation d'un médecin. »

> Jean Deguerry Président du Département de l'Ain

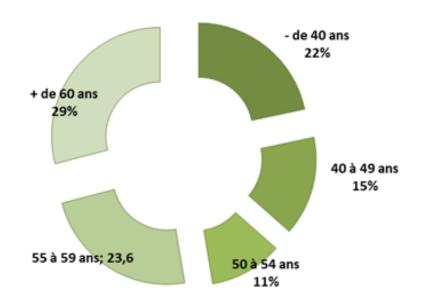
*Source: Cartosanté

ETAT DES LIEUX: DANS L'AIN, UNE SITUATION COMPLEXE

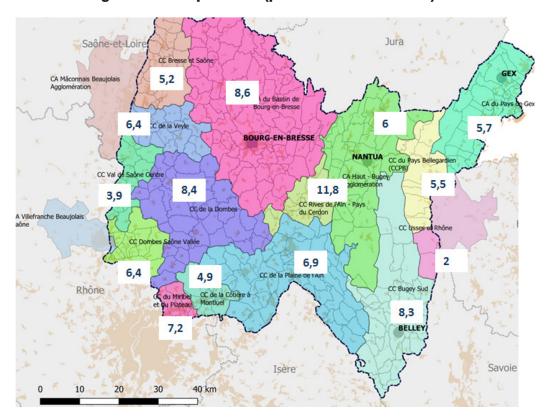
→ Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants



→ Répartition des médecins généralistes par âge dans l'Ain



→ Densité de médecins généralistes par EPCI (pour 10 000 habitants)



CONCERTATION ET PLAN D'ACTIONS

Un plan d'actions en 4 axes a pu être dégagé grâce au travail partenarial mené par le Département en collaboration avec les acteurs de la santé et les collectivités. Ce groupe de travail est composé de :

- Agence Régionale de Santé
- Conseil de l'Ordre des Médecins
- CPAM
- Médecins et professionnels de santé
- Fédération des Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse
- Centre hospitalier du Haut-Bugey
- Centre hospitalier de Belley
- Hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey
- Caisse des Dépôts Banque des Territoires et autres partenaires financiers
- Mutuelles de France Réseau santé
- Mutualité française Ain
- Les EPCI

AXE 1 : ACCROÎTRE L'OFFRE DE SOINS A COURT TERME

- → Le Département souhaite devenir un territoire pilote de la mixité salariat/libéral en maison de santé pluridisciplinaire via le dispositif « 400 médecins ».
- →Il veut également favoriser le recrutement de médecins adjoints (médecins non thésés pouvant exercer en même temps qu'un médecin, pour une période donnée).
- → Le Département envisage de verser une prime aux médecins qui s'engageraient à effectuer des remplacements et/ou des collaborations, sur certaines zones.
- → Le Département veut expérimenter la mise en place d'un service de téléconsultation (cabine de télémédecine), dans un lieu adapté, pour permettre des consultations à distance.

AXE 2: FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

- → Le Département souhaite mettre en place un Espace Départemental des Professionnels de Santé, lieu ressource pour tous les professionnels de santé de l'Ain comprenant des chambres, des appartements pour des médecins stagiaires ou en itinérance, des espaces de travail pour les étudiants, un accompagnement personnalisé, des outils d'aides à l'installation...
- → Le Département envisage de renforcer les bourses aux stages en donnant accès à cette aide aux internes en médecine générale des centres hospitaliers.
- → Le Département veut organiser des Assises départementales de la démographie médicale et mettre en place des événements pour permettre aux professionnels de santé et aux internes une découverte du territoire.

AXE 3: ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS

- → Le Département souhaite organiser, en partenariat avec l'ARS, la CPAM, le Conseil national de l'Ordre des Médécins, l'URSSAF et la Fédération des Maisons de Santé Pluri-professionnelles, un accueil unique pour réaliser les démarches administratives des médecins candidats à l'installation.
- → Le Département souhaite mettre en place des services d'accompagnement (recherche de cabinets, de financements, mise en réseaux des professionnels de santé pour plus de partages d'expériences, accueil personnalisé du professionnel et de sa famille par des aides à la recherche de logement ou d'emploi du conjoint...).
- → Le Département propose de créer une plateforme d'attractivité destinée aux professionnels de santé.

AXE 4: PRÉPARER L'AVENIR

- → Le Département souhaite créer dans l'Ain un cursus préparatoire aux études en médecine pour des lycéens souhaitant poursuivre un cursus en médecine.
- → Le Département veut installer à Bourg-en-Bresse une antenne de la faculté de Lyon pour accueillir des étudiants de 1^{re} année, avec une mixité d'enseignements à distance et en présentiel.

Conseil départemental de l'Ain Direction de la communication Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33 celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr











